

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1635

3 juillet 2008

SOMMAIRE

Agri - Plaisir Société Civile	78456	KRD-Services S.à.r.l.	78444
Aiga Eastern Europe Investments S.à r.l.	78434	Krokus S.A.	78470
Alchemy Holding S.à r.l.	78438	Legg Mason Managed Solutions SICAV ..	78480
ArclIndustrial European Developments S.à r.l.	78448	Leofin Luxembourg S.A.	78438
Awoyce	78445	Les amis de Communita' Emmanuel	78447
AZ Electronic Materials Group S.à r.l. ...	78436	L.F.B. A.G.	78441
Bali Investments	78435	L.M.C.I. S.A. (Luxemburg Metallic Cons- truction Installation S.A.)	78443
Besttech AG	78475	Lombarda Management Company S.A. ..	78480
B.I.E. Lux	78434	Losch Claude S.à r.l.	78473
Bingen S.A.	78435	LUXXL S.A.	78470
Brasserie New Ekseption S.A.	78445	Nelco Holding S.à r.l.	78442
Brightpoint (Luxembourg) Sàrl	78448	Nena International Trade	78440
BUREAU IMMOBILIER CHRISTIAN		OCM Luxembourg EPOF Herkules Hol- dings S.à r.l.	78446
JEANPAUL S.à.r.l.	78437	PP Group S.A.	78449
Cayenne S.à r.l.	78436	Property Partners S.A.	78450
Cian	78447	Q5 Legal S.A.	78437
Club 5 S.à r.l.	78448	QLux Aviation S.à r.l.	78459
Eltop Holdings S.A.	78449	R.C.I.E. S.A.	78434
Escorial Development	78444	Rendite Lux S.A.	78448
Euroclear Finance 2 S.A.	78443	Ridgefield Acquisition	78434
Genesis Smaller Companies	78439	Ridgefield Midco	78436
Gestion Luxembourg S.A.	78440	S.C.I. Bianca Alexandra	78441
GMS Investments	78444	Solid Grund A.G.	78446
IBHF S.A.	78447	Sunbridge Holding S.A.	78468
Immo MC	78439	The C Collection S.à r.l.	78450
Imoco S.à r.l.	78446	Titragest Sàrl	78447
Imperial Tobacco Management Luxem- bourg (3) S.à r.l.	78472	Tor-Isteg-Steel-Corporation	78439
ING Multi-Strategies Fund II	78442	Tourship Group S.A.	78442
Insulation (Lux) Holding Company S.à r.l.	78443	Transports Internationaux Victor Rossi et Cie	78438
Intrachem S.A.	78441	UBI Management Company S.A.	78480
JN S.A.	78449	WhiteStones S.C.A.	78461
Jordanus Holding S.A.	78479	Windrise Holding S.à r.l.	78466
Kenton	78445	Wireless Partners S.A.	78440

Aiga Eastern Europe Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.882.625,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 120.760.

Depuis le 13 novembre 2007, la répartition des parts sociales entre les associés, est la suivante:

- Aiga Inversiones Europa del Este I, SL, avec siège social au 140..., Paseo de la Castellana, 28008 Madrid, Espagne détient 5751 parts sociales.

- Aiga Inversiones Europa del Este II, SL, avec siège social au 140..., Paseo de la Castellana, 28008 Madrid, Espagne détient 16 769 parts sociales.

- Aiga Inversiones Europa del Este III, SL, avec siège social au 140..., Paseo de la Castellana, 28008 Madrid, Espagne détient 28 785 parts sociales.

- Abun Real State, S.L., avec siège social au 2, Cornellà de Llobregat, 08940 Barcelone, Espagne détient 12 000 parts sociales.

- Garnex Enterprises, S.L., avec siège social au 2, Cornellà de Llobregat, 08940 Barcelone, Espagne détient 12 000 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008075232/581/23.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04348. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

**B.I.E. Lux, Société Anonyme,
(anc. R.C.I.E. S.A.).**

Siège social: L-5863 Hesperange, 14, allée de la Jeunesse Sacrifiée 1940-1945.
R.C.S. Luxembourg B 99.118.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HESPERANGE, le 13/06/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008075889/825/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03467. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

Ridgefield Acquisition, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 124.379.

Dépôt rectificatif sur la publication du 11/01/2008: No 08/4542

La durée du mandat de Monsieur Jean-François Félix en tant que gérant de classe B de la Société est indéterminée.
Avec effet au 20 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2008.

Pour RIDGEWELD ACQUISITION

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008076429/5776/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05345. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

Bali Investments, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 4.692.700,00.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 112.442.

—
EXTRAIT

Par résolution écrite en date du 21 avril 2008 les associés de la Société ont:

- accepté la démission de Monsieur James Harrison Greene avec effet au 17 avril 2008 en tant que membre du Conseil de Gérance de la Société (Gérant B);

- nommé Monsieur William J. Janetschek en tant que membre du Conseil de Gérance de la Société (Gérant B) à partir du 18 avril 2008 pour une durée indéterminée;

de sorte que le Conseil de Gérance de la Société se compose désormais comme suit à partir du 21 avril 2008:

* James A. Davidson, né le 7 août 1959 à Lincoln, Nebraska, aux Etats-Unis, gérant, avec adresse privée au 1832, Floribunda Avenue, CA 94010 Hillsborough, États-Unis, Gérant A

* John R. Joyce, né le 17 novembre 1953, gérant, avec adresse privée au 174 Lounsbury Road, CT 06877 Ridgefield, États-Unis, Gérant A

* Kenneth Yeh-Kang Hao, né le 11 septembre 1968 à Brooklyn, New York, aux Etats-Unis, gérant, avec adresse privée au 16 Farm Lane, CA 94010 Hillsborough, Etats-Unis, Gérant A

* Adam H. Clammer, né le 20 août 1970 à Laguna Beach, Californie, aux États-Unis, gérant, avec adresse privée au 1450 Green Street, CA 94109 San Francisco, Etats-Unis, Gérant B

* Dr. Wolfgang Zettel, né le 15 novembre 1962 à Constance en Allemagne, gérant, avec adresse professionnelle au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, Gérant B

* William J. Janetschek, né le 28 August 1961 à New York aux Etats-Unis, gérant, avec adresse professionnelle au 9 West 57 Street, NY 10019 New York, Etats-Unis, Gérant B

Pour Bali Investments S.à r.l.

Dr. Jan Könighaus

Délégué à la signature

Référence de publication: 2008076427/7441/32.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05693. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

Bingen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34A, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 102.261.

—
Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social à Luxembourg le 19 mai 2005 à 11 heures 45

Sont présents:

Madame Mariette URY

Monsieur Bernard EWEN

Maître Fernand ENTRINGER

Ordre du jour:

Nomination d'un délégué du Conseil d'Administration

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide de nommer Maître Fernand ENTRINGER, avocat à la Cour, demeurant à L-2340 Luxembourg, 34A, rue Philippe II, administrateur délégué, en application de l'article 12 des statuts sociaux, ce jusqu'à l'expiration de son mandat d'administrateur (soit en 2010).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12 heures.

Mariette URY / Bernard EWEN / Fernand ENTRINGER

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008076459/262/22.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05450. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

**AZ Electronic Materials Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Ridgefield Midco).**

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 125.565.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société
qui s'est tenue à Luxembourg le 19 mai 2008*

L'assemblée a unanimement décidé d'approuver et de ratifier la nomination de la société Deloitte S.A. située au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprise de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2008.

Pour extrait conforme

Pour AZ ELECTRONIC MATERIALS GROUP S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008076431/5776/21.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05326. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

Cayenne S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8025 Strassen, 3, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 103.072.

—
L'an deux mille huit, le trente mai.

Par-devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

A comparu:

Edouard KRIER, employé privé, né à Esch-sur-Alzette le 26 mars 1964, demeurant à L-8025 Strassen, 3, rue de l'Eglise, seul associé de CAYENNE S.à r.l., avec siège social à L-8284 Kehlen, 36, rue de Kopstal, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 103 072, constituée suivant acte du notaire Joseph ELVINGER de Luxembourg du 1^{er} septembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 1203 du 24 novembre 2004.

Le comparant, agissant en sa qualité d'associé, se réunit en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se considère dûment convoqué, et prend, sur ordre du jour conforme et à l'unanimité, la résolution suivante:

Première résolution

Il décide de transférer le siège social de Kehlen à Strassen.

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, le premier alinéa de l'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le siège de la société est établi à Strassen.

..."

Troisième résolution

Il fixe l'adresse de la Société à L-8025 Strassen, 3, rue de l'Eglise.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Krier et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 3 juin 2008. Relation: EAC/2008/7386. — Reçu douze euros 12.-.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 09 JUIN 2008.

Frank MOLITOR.

Référence de publication: 2008076024/223/33.

(080086471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

BUREAU IMMOBILIER CHRISTIAN JEANPAUL S.à.r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5670 Altwies, 16, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 129.779.

L'an deux mille huit, le treize mai.

Par-devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

A comparu:

Christian JEANPAUL, agent immobilier, né à Luxembourg, le 28 février 1974, demeurant à L-4025 Esch-sur-Alzette, 40, rue de Belvaux.

seul associé de BUREAU IMMOBILIER CHRISTIAN JEANPAUL S.à r.l. avec siège à L-4025 Esch-sur-Alzette, 40, rue de Belvaux, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 129 779, constituée suivant acte du notaire Aloyse BIEL de Esch-sur-Alzette du 22 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 1812 du 27 août 2007.

Le comparant, agissant en sa qualité d'associé unique, se réunit en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se considère dûment convoqué, et prend, sur ordre du jour conforme et à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Il décide de transférer le siège social de Esch-sur-Alzette à Altwies.

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le siège social est établi à Altwies."

Troisième résolution

Il fixe l'adresse de la Société à L-5670 Altwies, 16, route de Mondorf.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Jeanpaul et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 20 mai 2008, Relation: EAC/2008/6695. — Reçu douze euros 12.-.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 23 mai 2008.

Frank MOLITOR.

Référence de publication: 2008076026/223/33.

(080086451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

Q5 Legal S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 79.910.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Q5 LEGAL S.A. (en liquidation), tenue à Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, en date du 19 mai 2008, que:

- Les livres et documents de la société seront déposés et conservés pour une période de cinq ans à l'adresse suivante: c/o CITADEL ADMINISTRATION S.A., 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

- Les créances non réclamées des créiteurs ou des actionnaires de la société seront déposées et conservées auprès de CITADEL ADMINISTRATION S.A., 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

- L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société a cessé d'exister.

Pour extrait conforme
S. W. BAKER
Liquidateur

Référence de publication: 2008075527/4642/21.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2008, réf. LSO-CQ07651. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080085419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

Transports Internationaux Victor Rossi et Cie, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6979 Rameldange, 126, rue de la Forêt.

R.C.S. Luxembourg B 22.469.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008075502/1682/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2008, réf. LSO-CR03286. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080085297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

Alchemy Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 112.479.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 26 mai, 2008, a décidé d'accepter la démission de Steven Sher, résidant professionnellement au 133 Fleet Street, GB-EC4A 2BB Londres, comme gérant classe A et de nommer Andreas Nasvik, résidant professionnellement au 133 Fleet Street, GB- EC4A 2BB Londres, comme gérant classe A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 26 mai, 2008, composé comme suit:

- Christophe Cahuzac (classe A),
- Andreas Nasvik (classe A)
- Guy Bryce Davison (classe B),
- Daniele Arendt-Michels (classe B)
- Alain Steichen (classe C)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Alchemy Holding Sarl
Christophe Cahuzac
Manager

Référence de publication: 2008075414/3521/23.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02263. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080085504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

Leofin Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 77.512.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 17 avril 2008 au siège social de la société, il a été décidé de procéder à:

- la résignation, comme Commissaire aux Comptes, de:

* Deloitte SA, 560, rue Neudorf, L-2220, Luxembourg;

et à

- la nomination, comme Commissaire aux Comptes, avec effet immédiat, de:

* Kohnen & Associés S.à r.l., 66, rue Marie-Adélaïde, L-2128, Luxembourg;

son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

LEOFIN LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008076198/24/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04812. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

Tor-Isteg-Steel-Corporation, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 5.323.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg, en date du 28 avril 2008

...

Troisième résolution

...

L'assemblée nomme commissaire aux comptes pour la durée d'un an:

Monsieur Robert MOULIN

expert comptable

21, rue Aloyse Hoffmann, L-6913 Rood-sur-Syre

...

Luxembourg, le 6 juin 2008.

POUR EXTRAIT CONFORME

Nicole BERVARD

Administrateur

Référence de publication: 2008076196/226/22.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03889. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

Immo MC, Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 56.998.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 juin 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour Maître Jean SECKLER

b.p. 30, L-6101 Junglinster

Notaire

Par délégation Monique GOERES

Référence de publication: 2008076206/231/16.

(080086621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

Genesis Smaller Companies, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 53.867.

—
Suite à la réunion du Conseil d'Administration du 17 mars 2008, le conseil d'administration de «Genesis Smaller Companies Sicav» a coopté Mr. John Christopher Wilcockson, résidant au 15, rue de l'Europe, L-7225 Bèrelange, Grand-Duché de Luxembourg, au poste d'administrateur en remplacement de Mr. John Hallam, administrateur démissionnaire en date du 31 juillet 2007.

Luxembourg, le 27 mai 2008.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2008076193/801/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2008, réf. LSO-CR00121. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

Gestion Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1112 Luxembourg, 58, rue de l'Aciérie.

R.C.S. Luxembourg B 59.447.

—
Comptes annuels clôturés au 31/12/2003 et approuvés par l'Assemblée générale du 17 mai 2004

- renouvellement des mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

(Sur notre exemplaire la cliente a signé à côté des modif.)

Quatrième résolution

Renouvellement des mandats des Administrateurs pour une durée de 6 ans pour M. BILLOD Laurent, M. BILLOD Jean-Christian et BCS Trading S.A. et du mandat du Commissaire aux Comptes pour une durée de 6 ans pour M. BILLOD Philippe.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à 14.00 heures.

BCS TRADING S.A. / M. BILLOD Laurent

4, blvd. de Pérolles, 1701 FRIBOURG / -

Représentée par Mr Marc BOSSARD / -

Référence de publication: 2008076207/1969/22.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04202. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

Nena International Trade, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 6, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 133.311.

—
L'associée unique, Madame ZHOU XiYing, décide, le 15 avril 2008 de transférer le siège social de la société Nena International Trade à L-2550 Luxembourg, 6, avenue du X septembre à partir du 1^{er} mai 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 5 juin 2008.

Pour la société

PKF Weber & Bontemps s.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2008076246/592/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05653. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

Wireless Partners S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 86.140.

—
La convention de domiciliation conclue entre SG Audit Sàrl, 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, R.C.S. n° B 75.908 et la société WIRELESS PARTNERS S.A., R.C.S. n° B 86.140 a été dénoncée avec effet au 6 juin 2008.

Le siège social de la société fixé jusqu'alors au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, est par conséquent également dénoncé.

M. Marco Ries s'est démis de son mandat de commissaire aux comptes à cette même date.

Luxembourg, le 6 juin 2008.

SG AUDIT Sàrl

Signature

Référence de publication: 2008076243/521/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03994. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

L.F.B. A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-5445 Schengen, 47, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 45.495.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung der Aktiengesellschaft L.F.B. AG abgehalten am 12. November 2007

Die Generalversammlung beschloss heute einstimmig:

1. die Mandate den Verwaltungsratsmitgliedern:

- Kunibert Ludwig Both mit Sitz in D 66740 Saarlouis

- Promotion Investment Association Holding SA mit Sitz in L 5445 Schengen

- Firma Both & Partner Immobilien GmbH mit Sitz in L 5445 Schengen

bis zur ordentlichen Generalversammlung für das Jahr 2007 zu verlängern.

2. das Mandat des Delegierten des Verwaltungsrates mit sofortiger Wirkung zu übertragen auf:

- Kunibert Ludwig Both mit Sitz in D 66740 Saarlouis, Kaiser-Friedrich-Ring 12

3. das Mandat des Kontenkommissar:

- Firma Centralbau GmbH mit Sitz in D-66740 Saarlouis

bis zur ordentlichen Generalversammlung für das Jahr 2007 zu verlängern.

Schengen, 16. Juni 2008.

Unterschrift

Bevollmächtigter

Référence de publication: 2008076222/9093/25.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR05924. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

Intrachem S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 94.442.

La société EURO REVISION S.A. a dénoncé, avec effet immédiat, le siège social de la société INTRACHEM S.A., 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, RCS, Section B, no. 94.442.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2008.

EURO REVISION S.A.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2008076247/1051/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2008, réf. LSO-CR03136. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

S.C.I. Bianca Alexandra, Société Civile.

R.C.S. Luxembourg E 3.284.

Le siège de la société S.C.I. BIANCA ALEXANDRA, au 47, Grand Rue, L-1661 Luxembourg, a été dénoncé avec effet au 30 avril 2008 par son agent domiciliaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour l'agent domiciliataire

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008076245/6951/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2008, réf. LSO-CR03161. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

Tourship Group S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 41.934.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société TOURSHIP GROUP S.A. (en liquidation), tenue à Luxembourg en date du 9 mai 2008, que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- 1) La liquidation de la société a été clôturée;
- 2) Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers et aux actionnaires qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation sont déposés au même siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2008.

TOLTEC Holdings Limited

Le liquidateur

Signature

Référence de publication: 2008076242/717/23.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ06960. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

ING Multi-Strategies Fund II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1643 Luxembourg, 8, rue de la Grève.

R.C.S. Luxembourg B 110.632.

—
Le mandat de Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. en tant que Domiciliataire de ING Multi-Strategies Fund II SICAV a été résilié par consentement mutuel et le siège de la société a été transféré de 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg à 8, rue de la Grève, L-1643 Luxembourg avec effet le 1^{er} juillet 2007.

Luxembourg, le 10 juin 2008.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2008076238/801/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05584. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

Nelco Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 27, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 127.883.

—
Suivant contrat de cession du 3 mars 2008:

- Madame Anne GARFUNKEL, demeurant à B-1180 Bruxelles, 8/32, avenue Bourg a cédé 165 (cent soixante-cinq) parts sociales de classe B de la Société à

- Monsieur Frédéric PINEL, né le 6 novembre 1968 à Bruxelles (Belgique), demeurant à L-1750 Luxembourg, 27, avenue Victor Hugo.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008076143/296/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR05740. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

Euroclear Finance 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 108.194.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire qui s'est tenue au siège social de la société au Luxembourg, le 15 mai 2008 à 11.30 heures

L'Assemblée Générale a décidé de ré-élire comme membres du Conseil d'Administration Messieurs:

- Nigel Wicks, domicilié en Grande-Bretagne, Steeple Ashton, Lime Grove, West Clandon, GU4 7UT, Guilford, Surrey;
- Jacques Loesch, 35, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
- Naomi Harada, Parc d'Activités Syrdall, 1B, L-5365 Munsbach

Et d'élire comme nouveau membre - en remplacement de Monsieur Hiroaki Harada qui a démissionné

- Monsieur Akihiro Kanayasu, route d'Arlon, 287, L-1150 Luxembourg.

Leur mandat viendra à expiration lors de l'assemblée annuelle statuant sur les comptes de l'exercice 2008.

L'Assemblée Générale a décidé de ré-élire PricewaterhouseCoopers S.à.r.l, 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, comme Commissaire aux Comptes dont le mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée annuelle statuant sur les comptes de l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Euroclear Finance 2 S.A.

Signature

Corporate Secretary

Référence de publication: 2008076141/7964/25.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05147C. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

L.M.C.I. S.A. (Luxemburg Metallic Construction Installation S.A.), Société Anonyme.

Siège social: L-9942 Basbellain, Maison 12.

R.C.S. Luxembourg B 94.353.

Par la présente, je vous informe de ma démission de commissaire aux comptes de la société L.M.C.I S.A. (LUXEMBURG METALLIC CONSTRUCTION INSTALLATION S.A.), ayant son siège social à L- 9942 BASBELLAIN, Maison 12, avec effet au 31/12/2007.

Strassen, le 5 juin 2008.

Guy MULLER.

Référence de publication: 2008076075/2602/13.

Enregistré à Diekirch, le 17 juin 2008, réf. DSO-CR00218. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080086734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

Insulation (Lux) Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 117.545.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 6 juin 2008.

Pour la Société
Signature
Un gérant

Référence de publication: 2008076415/1337/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2008, réf. LSO-CR03344. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

KRD-Services S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 88.617.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/06/08.

Pour KRD-Services S.à.r.l.
Signature
Gérant

Référence de publication: 2008076414/2624/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR06288. - Reçu 101,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

GMS Investments, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 24.900,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 108.669.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 23 mai 2008.

Pour la société
Signature
Le gérant unique

Référence de publication: 2008076433/1337/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ08034. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

Escorial Development, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 55.906.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 30 juillet 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 558 du 30 octobre 1996. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 05 mars 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 450 du 20 juin 1998. Le capital social a été converti en euros dans le cadre des dispositions de la loi du 10 décembre 1998, suivant assemblée générale du 13 juin 2002, extrait publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 1227 du 20 août 2002. Ensuite, les statuts ont été modifiés, suivant acte reçu par le même notaire en date du 12 décembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 317 du 07 mars 2007.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 JUIN 2008.

ESCORIAL DEVELOPMENT, Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2008076398/546/22.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04668. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

Brasserie New Ekseption S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1839 Luxembourg, 3, rue Joseph Junck.

R.C.S. Luxembourg B 89.267.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008076484/1420/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2008, réf. LSO-CR01728. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

Awoyce, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 112.882.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 26 mai 2008

Après discussion, l'Assemblée adopte, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Elle nomme, à dater de ce jour, la société OFIRA INTERNATIONAL Inc, ayant pour représentant permanent Mrs Perlita ANIDJAR, en qualité d'administrateur pour un mandat se clôturant immédiatement après l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011. Le siège social de OFIRA INTERNATIONAL Inc se situe 1903 60th Place E à FL 34203 Bradenton - U.S.A. Cette société est enregistrée sous le numéro P07000122688.

2) Elle nomme, à dater de ce jour, la société Advanced Accountants & Associates Limited ayant son siège social 302 Regent Street, London W1B 3HH (UK) et enregistrée auprès de Companies House sous le n° 05783609, en qualité de commissaire aux comptes pour un mandat se clôturant immédiatement après l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011.

3) L'Assemblée donne mandat au Conseil d'Administration qui se réunira directement après la présente assemblée pour l'élection d'un administrateur-délégué en son sein.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question n'étant restée sans réponse, les participants approuvent et signent le présent procès-verbal.

Pour acceptation du mandat / ETNA Sàrl / Mr Alain CHARBIT

OFIRA INTERNATIONAL Inc / Président / Secrétaire

Mrs Perlita ANIDJAR / - / -

Représentant permanent / - / -

Référence de publication: 2008076232/1969/26.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04192. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

Kenton, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 128.145.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 4 mai 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 1595 du 30 juillet 2007.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 JUIN 2008.

KENTON, Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2008076391/546/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04650. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

OCM Luxembourg EPOF Herkules Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 554.300,00.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 118.874.

Extrait des résolutions du conseil de gérance de la Société prises le 28 mai 2008

Le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg au 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg avec effet au 1^{er} mai 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OCM Luxembourg EPOF Herkules Holdings S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008076265/2460/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04109. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

Imoco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 98.494.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILTZ, le 13/06/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008076069/825/12.

Enregistré à Diekirch, le 12 juin 2008, réf. DSO-CR00169. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080086345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

Solid Grund A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-5445 Schengen, 47, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 47.461.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung der Aktiengesellschaft Solid Grund AG abgehalten am 12. November 2007

Die Generalversammlung beschloss heute einstimmig:

1. die Mandate den Verwaltungsratsmitgliedern:

- Kunibert Ludwig Both mit Sitz in D 66740 Saarlouis

- Promotion Investment Association Holding SA mit Sitz in L 5445 Schengen

- Firma Both & Partner Immobilien GmbH mit Sitz in L 5445 Schengen

bis zur ordentlichen Generalversammlung für das Jahr 2007 zu verlängern.

2. das Mandat des Delegierten des Verwaltungsrates mit sofortiger Wirkung zu übertragen auf:

- Kunibert Ludwig Both mit Sitz in D 66740 Saarlouis, Kaiser-Friedrich-Ring 12

3. das Mandat des Kontenkommissar:

- Firma Centraibau GmbH mit Sitz in D-66740 Saarlouis

bis zur ordentlichen Generalversammlung für das Jahr 2007 zu verlängern.

Schengen, 16. Juni 2008.

Unterschrift

Bevollmächtigter

Référence de publication: 2008076221/9093/25.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR05927. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

Titragest Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 103.363.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILTZ, le 13/06/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008076070/825/12.

Enregistré à Diekirch, le 12 juin 2008, réf. DSO-CR00167. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080086346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

Cian, Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 105.725.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILTZ, le 13/06/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008076065/825/12.

Enregistré à Diekirch, le 12 juin 2008, réf. DSO-CR00164. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080086338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

IBHF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 70.289.

A compter de la présente déclaration, il convient de noter que le Commissaire aux Comptes de la société H.R.T. Révision S. à r. l. a changé sa dénomination sociale durant l'année 2007 en

H.R.T. Révision S.A.

Luxembourg, le 6 juin 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008076116/802/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05177. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

Les amis de Communita' Emmanuel, Association sans but lucratif.

Siège social: L-9220 Diekirch, 83, rue Clairefontaine.

R.C.S. Luxembourg F 749.

Procès-Verbal de l'assemblée générale du 08.04.2008

Modification statut

Il a été décidé à l'unanimité des voix la modification de l'article 2 du statut comme suit:

Art. 2. Le siège de la susdite association est situé 83, rue Clairefontaine, à Diekirch, L-9220

Il peut toutefois être transféré en tout autre lieu à désigner par l'assemblée générale.

Signature.

Référence de publication: 2008076093/800452/15.

Enregistré à Diekirch, le 17 juin 2008, réf. DSO-CR00242. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080086759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

Rendite Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 78.423.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008076095/5770/12.

(080086230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

Brightpoint (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 139.191.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 7 mai 2008, acte n ° 227 par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques DELVAUX

Boîte Postale 320, L-2013 Luxembourg

Notaire

Référence de publication: 2008076097/208/14.

(080086204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

Club 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 14, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 19.909.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008076094/8479/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02419. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

ArIndustrial European Developments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 108.212.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 6 juin 2008.

Pour la Société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2008076342/1337/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2008, réf. LSO-CR03324. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

Eltop Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 73.813.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale du 2 juin 2008 a ratifié la cooptation de Madame Silvia Wirz du 2 octobre 2003.

Les mandats des administrateurs

M. Patrick K. Oesch, avocat, Am Schanzengraben 29, CH-8002 Zürich

M. Kurt H. Oesch, directeur de sociétés, Am Schanzengraben 29, CH-8002 Zürich

Mme Silvia Wirz, directeur de sociétés, Am Schanzengraben 29, CH-8002 Zürich

sont renouvelés et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de 2010.

Pour ELTOP HOLDINGS S.A., Société Anonyme

SOFINEX S.A., Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2008076345/783/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04305. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

PP Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 109.353.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008077143/6542/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR06904. - Reçu 95,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

JN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 95.074.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 30 mai 2008

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 30 mai 2008 que:

- Le Conseil d'administration accepte la démission de Madame Magali Zitella, employé privé, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

- En date du 30 mai 2008, le Conseil d'administration coopte en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Pierfrancesco Ambrogio, employée privée, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Le Conseil d'administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Luxembourg, le 30 mai 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008076455/5387/23.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04523. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

Property Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 72.368.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008077142/6542/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR06896. - Reçu 95,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

The C Collection S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 139.299.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the third of June.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

The C Collection SAL (holding), a holding company, incorporated and existing under the laws of Lebanon, having its registered office at Beirut Achrafieh, Achrafieh Street, face Monoprix 1st Floor Law Office Choucri A. Elkhoury, Beirut, Lebanon, registered with the Trade and Companies Register of Beirut under number 1901113,

here represented by Ms Laura Gehlkopf, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy given on May 14th, 2008.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7,10,11 and 16 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliates).

In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other instruments which may be convertible.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name «The C Collection S.à r.l.».

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of one Euro (€ 1.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of at least two managers divided into two categories, respectively denominated "Category A Manager(s)" and "Category B Manager(s)". The manager(s) need not to be shareholder(s). The manager(s) may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

Art. 13. In dealing with third parties, the sole manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager or the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of the sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not either shareholders or not.

Art. 14. The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the sole manager or the board of managers.

In case of plurality of managers, the board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

In case of plurality of managers, the board of managers may elect a secretary from among its members.

In case of plurality of managers, the meetings of the board of managers are convened by the chairman, the secretary or by any two managers. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

In case of plurality of managers, a manager may be represented by another member of the board of managers, and a member of the board of managers may represent several managers. In case of plurality of managers, the board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and with at

least the presence or the representation of one Category A Manager and of one Category B Manager. Any decisions taken by the board of managers shall require a simple majority including at least the favourable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of plurality of managers, one or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

In case of plurality of managers, a written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

The sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the sole manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by the Articles.

Art. 15. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 16. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his share holding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 17. The Company's accounting year starts on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 18. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers (or the sole manager) prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be allocated to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 20. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2008.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, The C Collection SAL (holding), prenamed, declared to subscribe for the twelve thousand five hundred (12,500) shares and have them fully paid up in nominal value by contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand five hundred Euro (€ 1,500.-).

Resolutions of the sole shareholder

1) The sole shareholder resolved to appoint the following persons as Managers of the Company for an unlimited period of time:

Category A Manager

- Mr Ahmad Nassar, director of finance and administration, born on January 1st, 1973 in Seida, Lebanon, with professional address at 18th Floor Gulf Business Center Crowne Plaza, Sheikh Zayed Rd., P.O. Box 62425, Dubai, United Arab Emirates.

Category B Manager

- Ms Geraldine Schmit, company director, born on November 12, 1969 in Messancy, Belgium, having her professional address at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

The duration of their mandate is unlimited and the Company is bound in all circumstances by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

2) The sole shareholder resolves to set the address of the Company at 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trois juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

The C Collection SAL (holding), une société holding, constituée et existant selon le droit libanais, ayant son siège social à Beyrouth Achrafieh, Achrafieh Street, face Monoprix 1st Floor Law Office Choucri A. Elkhoury, Beyrouth, Liban, enregistrée auprès du registre de commerce de Beyrouth sous le numéro 1901113,

ici représentée par Mlle Laura Gehlkopf, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heinhoff L-1736, Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée le 14 mai 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, sera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 16, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle peut (par voie de prêts, avances, cautionnement, sûretés ou autres) accorder tout concours aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation, ou bien qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou filiales).

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou d'autres instruments qui pourront être convertibles.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination «The C Collection S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par parts sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance composé d'au moins trois gérants divisés en deux catégories, nommés respectivement "Gérants de Catégorie A" et "Gérants de Catégorie B". Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Il(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans justification, par une décision des associés représentant une majorité des voix.

Art. 13. Dans les rapports avec les tiers, le gérant unique ou le conseil de gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Art. 14. Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/ mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doivent être préalablement approuvés par le gérant unique ou le conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux gérants. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, un gérant peut en représenter un autre au conseil de gérance, et un gérant peut représenter plusieurs gérants.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'au moins un Gérant de Catégorie A et qu'un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés. Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de pluralité de gérants, chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les

gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

En cas de pluralité de gérants, une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de gérance, dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant unique ou le conseil de gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 16. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 18. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 20. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2008.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, The C Collection SAL (holding), prénommée, déclare souscrire les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales et les libérer entièrement en valeur nominale par apport en numéraire de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-).

Un montant de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) a été intégralement libéré en liquide et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cent Euro (€ 1.500,-)

Décision de l'associé unique

1) L'associé unique de nommer les personnes suivantes en leur qualité respective de gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Gérant de Catégorie A

- Monsieur Ahmad Nassar, directeur des finances et de l'administration, né le 1^{er} janvier 1973 à Seida, Liban, ayant son adresse professionnelle au 18th Floor Gulf Business Center Crowne Plaza, Sheikh Zayed Rd., P.O. Box 62425, Dubaï, United Arab Emirates.

Gérant de Catégorie B

- Madame Géraldine Schmit, gérant de sociétés, né le 12 novembre 1969 à Messancy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

La durée du mandat des gérants est illimitée et la Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

2) L'associé unique décide de fixer l'adresse du siège social au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue française, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. GEHLKOPF, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 05 juin 2008, Relation LAC/2008/22651. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents (62,50 €).

Le Releveur ff. (signé): FRANCK SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008076590/211/331.

(080087531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Agri - Plaisir Société Civile, Société Civile.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg E 3.913.

—
STATUTS

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg,

ONT COMPARU:

1. Madame Marie Christine Hedwige Renée Monique DE WERRA, directeur, née le 8 juin 1952 à Loeche-Ville, Suisse, demeurant professionnellement c/o Bemido SA 31-33, avenue Guiseppe-Motta P.O. Box 145 1211 Geneva 20, ici représentée par Maître Ludovic Samonini, avocat, demeurant professionnellement 14, rue Erasme à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en date du 8 mai 2008, à Genève;

2. Monsieur Gilles LACOUR, directeur, né le 14 septembre 1961 à Genève, Suisse, demeurant professionnellement c/o Bemido SA 31-33, avenue Guiseppe-Motta P.O. Box 145 1211 Geneva 20, ici représenté par Maître Ludovic Samonini, prénommé, en vertu d'une procuration donnée en date du 19 mai 2008, à Genève;

Les procurations signées «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants ont déclaré constituer par les présentes une société civile régie par le Code civil et les présents statuts:

I.- Dénomination, objet, siège, durée

Art. 1^{er}. Il est formé entre les associés ci-avant une société civile qui prend la dénomination de «Agri - Plaisir Société Civile» (ci-après la «Société»).

Art. 2. La Société a pour objet la prise en location de terrains et de bâtiments agricoles en vue de leurs exploitations à des fins non commerciales.

La Société peut en outre, pour accomplir son objet, contracter des prêts auprès d'établissements de crédit luxembourgeois ou étrangers et procéder à l'émission d'emprunts obligataires privés.

La Société peut en outre faire toutes sortes d'opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la Société.

Art. 3. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision unanime des associés.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée. Sa dissolution requiert l'assentiment unanime des associés.

La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la déconfiture de la faillite d'un ou de plusieurs associés et les héritiers ou ayants droit ne pourront en aucun cas requérir l'apposition de scellés sur les biens et propres de la Société, ni s'immiscer en aucune matière dans les actes de gestion, sauf exception statutaire.

II.- Apports, capital social, transmission des parts, responsabilité des associés

Art. 5. Le capital social est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-) représenté par 500 parts de 100 euros chacune. Les parts sont détenues par les associés.

Art. 6. Toute cession de parts, sans préjudice de formalités supplémentaires prévues aux présents statuts, doit s'opérer par acte authentique ou sous seing privé suivant les dispositions de l'article 1690 du Code civil.

Art. 7. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Art. 8. Les cessions de parts à des tiers requièrent l'unanimité de tous les associés à donner lors d'une assemblée générale.

Tout associé désirant céder tout ou partie de ses parts à un tiers doit en informer le gérant ou conseil de gérance, qui, à cet effet, convoquera une assemblée générale extraordinaire des associés ayant à son ordre du jour l'agrément du cessionnaire.

Lorsque l'assemblée générale extraordinaire des associés n'atteint pas le quorum requis ou qu'elle refuse d'agréer le cessionnaire, la Société est en droit dans un délai de trois mois de racheter les parts visées à l'alinéa précédent pour son propre compte et pour compte de personnes à désigner par elle.

Le non-exercice du droit de rachat par la Société dans le délai imparti ouvre un droit de préemption sur les parts au profit de tous les coassociés du cédant au prorata de leurs parts dans la Société.

Sauf accord du cédant, le droit de rachat et le droit de préemption doivent être exercés sur la totalité des parts faisant l'objet dudit droit.

Le rachat effectué par la Société sans désignation de tiers cessionnaires comporte l'obligation de procéder concomitamment à l'annulation de ces parts et à la réduction correspondante de son capital.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé font naître le droit de rachat au profit de la Société et subsidiairement le droit de préemption au profit de coassociés du défunt, interdit, failli ou de l'associé en déconfiture conformément aux stipulations des alinéas précédents.

Art. 9. Le prix des parts cédées conformément à l'article 10 est librement fixé entre parties.

En cas de désaccord sur le prix des parts, ce dernier sera fixé définitivement et sans recours par un réviseur indépendant autorisé à exercer ses fonctions dans le Grand-Duché de Luxembourg et choisi au sein d'un cabinet de réviseurs international agréé pour la révision externe des comptes d'établissements de crédit de droit luxembourgeois.

Le réviseur devra prendre sa décision au plus tard dans les trois mois après sa nomination, sinon une nouvelle désignation de réviseur devra intervenir. Le réviseur aura pour mission de déterminer la valeur vénale réelle des parts au moment de la cession. Dans l'accomplissement de sa mission, le réviseur tiendra compte de toutes données relevantes et il pourra procéder à toutes comparaisons utiles et entendre des tierces personnes. Son évaluation sera motivée.

Art. 10. Le paiement aux cédants du prix des parts cédées soit à la Société, soit aux associés, doit s'effectuer au plus tard trois mois après la cession contre signature de documents de transferts de parts.

Art. 11. Le cessionnaire sera tenu par toutes les dispositions statutaires et / ou sous seing privé antérieurement à la date de cession par les associés.

Art. 12. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 13. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la Société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il détient. Vis-à-vis des créanciers de la Société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code civil.

Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la Société, le gérant ou le conseil de gérance devra, sauf accord contraire et unanime des associés, sous sa responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la Société et sur les biens qui lui appartiennent.

III.- Gérance, année sociale, assemblées

Art. 14. La Société est gérée par un gérant unique ou un collège de gérance. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Le collège de gérance délibérera suivant les règles ordinaires des assemblées délibérantes. Les gérants n'ont pas besoin d'être présents physiquement aux réunions, ils peuvent participer et intervenir aux réunions par tous moyens de communications appropriés. Si un gérant unique a été désigné, ce dernier exercera tous les pouvoirs du conseil de gérance.

Art. 15. Le gérant ou le conseil de gérance a les pouvoirs de disposition les plus étendus pour gérer la Société et l'engager en toutes circonstances, y compris pour les achats et ventes d'immeubles et d'autres avoirs et les opérations d'emprunt. Il a tous les pouvoirs non réservés expressément par les statuts à l'assemblée générale des associés. Le ou les gérants sont nommés et révoqués ad nutum par l'assemblée générale des associés.

Art. 16. Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée par la signature individuelle du gérant unique ou par les signatures conjointes de deux gérants, si un conseil de gérance a été institué.

Art. 17. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Il est tenu une comptabilité régulière des opérations sociales conforme à la loi.

Il est notamment dressé, à la fin de chaque exercice social un inventaire de l'actif et du passif de la Société, un bilan, un compte de résultat et une annexe. Il est établi un rapport de gestion écrit.

Art. 18. La convocation aux assemblées générales des associés peut être faite par le gérant ou le conseil de gérance, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, par tous moyens de communication appropriés avec un préavis de huit (8) jours au moins, sauf en cas d'urgence ou si tous les associés ont renoncé à ce délai et l'ordre du jour doit être indiqué dans les convocations. Les associés n'ont pas besoin d'être présents physiquement aux assemblées générales, ils peuvent participer et intervenir aux assemblées générales par tout moyen de communication approprié.

Art. 19. Les associés se réunissent au moins une fois par an à l'endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation.

Art. 20. Tous les associés ont le droit d'assister aux assemblées générales et chacun d'eux peut s'y faire représenter par un autre associé ou par un tiers.

Chaque membre de l'assemblée générale a autant de voix qu'il possède de parts, sans limitation.

Lorsqu'une part est en indivision ou grevée d'un usufruit, les indivisaires ou le nu-propriétaire et l'usufruitier doivent désigner une seule personne pour se faire représenter à l'égard de la Société et pour voter aux assemblées générales.

Art. 21. Lorsque l'assemblée générale est appelée à délibérer, elle doit être composée d'associés représentant les deux tiers au moins de toutes les parts. Si cette condition n'est pas remplie, l'assemblée générale est convoquée à nouveau dans le délai d'un (1) mois et elle délibère valablement quel que soit le nombre de parts représentées, mais seulement sur les objets à l'ordre du jour de la première assemblée générale.

Les délibérations sont prises à la majorité de deux tiers des voix des associés présents et représentés.

Art. 22. L'assemblée générale ordinaire est celle qui arrête les comptes annuels, délibère sur toutes propositions portées à l'ordre du jour, qui ne sont pas de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire.

Art. 23. L'assemblée générale extraordinaire est celle qui peut apporter toutes modifications aux statuts, quelle qu'en soit la nature et l'importance.

L'assemblée générale extraordinaire ne peut délibérer valablement que si les associés, possédant les trois quarts des parts sociales, sont présents ou représentés, les délibérations étant prises à la majorité des deux tiers des voix des associés présents et représentés.

Les cessions de parts conformément à l'article 10 des statuts doivent être agréées par une décision unanime de tous les associés.

IV.- Dissolution, liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs.

Les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire, faire apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la Société dissoute.

L'assemblée générale, régulièrement constituée, conserve pendant la liquidation, les mêmes attributions que durant le cours de la Société. Elle a notamment le pouvoir d'approuver les comptes de la liquidation et de donner quitus au liquidateur.

Le produit net de la liquidation, après le règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre de parts possédées par chacun d'eux.

Art. 25. La Société peut, par une décision de l'assemblée générale extraordinaire, statuant conformément aux dispositions de l'article 25, procéder au rachat forcé de toutes les parts d'un associé dont la participation au capital est inférieure à cinq pour cent. Le prix de rachat sera déterminé conformément à l'article 11 des statuts.

V.- Disposition générale

Art. 26. Les articles 1832 à 1872 du Code civil auront vocation à s'appliquer partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts et par les conventions sous seing privé entre associés.

Souscription

Les statuts de la Société ayant ainsi été établis, les comparants, représentés comme mentionné ci-avant, déclarent souscrire aux cinq cents (500) parts, comme suit:

1. Madame Marie Christine Hedwige Renée Monique DE WERRA, prénommée, deux cent cinquante parts	250
2. Monsieur Gilles LACOUR, prénommé, deux cent cinquante parts	250
TOTAL: cinq cents parts	500

Ces parts ont été intégralement libérées par des apports en espèces, de sorte que la somme de cinquante mille euros (50.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce qui a été justifié au notaire soussigné, qui le reconnaît expressément.

Évaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution sont évalués à environ mille cinq cents euros (1.500.- EUR).

Première assemblée générale

Les associés, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, l'assemblée générale a pris les résolutions suivantes:

1) Le conseil de gérance, avec un pouvoir de signature conjointe et pour une durée indéterminée, est composé comme suit:

- Monsieur Gilles Lacour, directeur, demeurant professionnellement c/o Bemido SA 31-33, avenue Guiseppa-Motta P.O. Box 145 1211 Geneva 20; et

- Madame Marie Christine Hedwige Renée Monique de Werra, directeur, demeurant professionnellement c/o Bemido SA 31-33, avenue Guiseppa-Motta P.O. Box 145 1211 Geneva 20.

2) Le siège social de la Société est établi à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

3) La première année sociale commence à la date qu'en tête des présentes et finira le 31 décembre 2008.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Samonini, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 juin 2008. LAC/2008/22927. - Reçu à 0,50%: deux cent cinquante euros (€ 250.-).

Le Receveur ff. (signé): Fr. Schneider.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008076593/220/167.

(080087506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

QLux Aviation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 138.693.

In the year two thousand and eight, on the twenty-second of May.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

QAV Cayman Holdings, Ltd., an exempted company incorporated with limited liability under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9002, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies in the Cayman Islands under number WK-205989,

Here represented by Xavier Borremans, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole current partner of QLux Aviation S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, incorporated by deed of the undersigned notary, on May 7, 2008, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C;

- That the sole partner has taken the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to increase the share capital of the Company by an amount of ONE HUNDRED AND TWENTY THOUSAND US DOLLARS (USD 120,000) in order to bring the share capital from its present amount of THIRTY THOUSAND US DOLLARS (USD 30,000) to ONE HUNDRED AND FIFTY THOUSAND US DOLLARS (USD 150,000) by way of the issue of one hundred and twenty thousand (120,000) new shares of the Company with a nominal value of ONE US DOLLAR (USD 1) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - payment

Thereupon, the sole partner, QAV Cayman Holdings, Ltd., prenamed, represented as thereabove mentioned, declares to subscribe to one hundred and twenty thousand (120,000) new shares and to pay up them in cash of a total amount of SEVEN HUNDRED AND TWENTY THOUSAND US DOLLARS (USD 720,000).

The amount of SEVEN HUNDRED AND TWENTY THOUSAND US DOLLARS (USD 720,000) is allocated as follows:

- (i) USD 120,000 (one hundred and twenty thousand US Dollars) to the share capital of the Company;
- (ii) USD 585,000 (five hundred and eighty-five thousand US Dollars) to the share premium reserve account of the Company, and;
- (iii) USD 15,000 (fifteen thousand US Dollars) to the legal reserve of the Company.

Proof of the full payment of the above contribution for a total amount of SEVEN HUNDRED AND TWENTY THOUSAND US DOLLARS (USD 720,000) has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Second resolution

The sole partner decides to amend article 5.1 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

"The corporate capital is fixed at one hundred and fifty thousand US Dollars (USD 150,000.-) represented by one hundred and fifty thousand (150,000) shares each having a par value of one US Dollars (USD 1.-) (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders"."

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately EUR 4,500.- (four thousand five hundred euro).

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mille huit, le vingt-deux mai.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

QAV Cayman Holdings, Ltd., une exempted company incorporated with limited liability selon les lois des Iles Caymans, ayant son siège social au Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9002, Cayman Islands, enregistrée auprès du Registrar of Companies in the Cayman Islands sous le numéro WK-205989,

Ici représentée par Xavier Borremans, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est le seul associé actuel de la société "QLux Aviation S.à r.l.", société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 7 mai 2008, non encore publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C;

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de CENT VINGT MILLE US DOLLARS (120.000.- USD) pour porter son montant actuel de TRENTE MILLE US DOLLARS (30.000.- USD) à CENT

CINQUANTE MILLE US DOLLARS (150.000.- USD) par l'émission de cent vingt mille (120.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de UN US DOLLAR (1.- USD) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - libération

Ensuite, l'associé unique, QAV Cayman Holdings, Ltd., préqualifiée, représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire les cent vingt mille (120.000) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement en espèces à concurrence d'un montant total de SEPT CENT VINGT MILLE US DOLLARS (720.000.- USD).

Le montant de SEPT CENT VINGT MILLE US DOLLARS (720.000.- USD) sera affecté comme suit:

- (i) USD 120.000.- (cent vingt mille US Dollars) au compte de capital social de la Société,
 - (ii) USD 585.000.- (cinq cent quatre-vingt-cinq mille US Dollars) au compte de réserve prime d'émission de la Société,
- et
- (iii) USD 15.000 (quinze mille US Dollars) à la réserve légale de la Société.

Preuve du paiement intégral de l'apport mentionné ci-dessus pour un montant total de USD 720.000.- (sept cent vingt mille US Dollars) a été documentée au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts comme suit:

"Le capital social souscrit est fixé à cent cinquante mille US Dollars (USD 150.000.-) représenté par cent cinquante mille (150.000) parts sociales (les "Parts Sociales"), chacune ayant une valeur nominale de un US Dollar (USD 1,-). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les "Associés"."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ EUR 4.500.- (quatre mille cinq cents euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: X. BORREMANS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 mai 2008. Relation: LAC/2008/20899. — Reçu deux mille deux cent quatre-vingt-quatre euros quatre-vingt-dix-neuf cents (0,50% = 2.284,99.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008077257/242/112.

(080088093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

WhiteStones S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 124.585.

In the year two thousand and eight, on the fifth of June.

Before Us Maître Marline SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

WhiteStones Services S. à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 43, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 124.586 (the Managing Shareholder) acting as managing general partner of WhiteStones S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par actions), having its registered office at L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 124.585 (the Company), represented by Mrs. Catherine Pogorzelski, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, pursuant to the resolutions taken by the Managing Shareholder on May 8, 2008 (the Resolutions).

A copy of the minutes of the Resolutions, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, representing the Managing Shareholder pursuant to the Resolutions, requested the notary to record the following statements:

1. The Company was incorporated under the laws of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Emile Schlessler, notary residing in Luxembourg, dated February 9, 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 712 dated April 26, 2007. The articles of association of the Company (the Articles) were amended for the last time on February 28, 2008 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 905 dated April 11, 2008.

2. Article 5 of the Articles reads in its relevant parts as follows:

" Art. 5. Corporate capital.

5.1. The issued and subscribed share capital of the Company is set at forty-five thousand one hundred euro (EUR 45,100) divided into:

a) four thousand fifty-nine (4,059) limited shares ("the Limited Shares"), with a nominal value of ten euro (EUR 10) each, held by the Limited Shareholders, consisting in (i) three thousand six hundred and eight (3,608) class A limited shares (the "A shares") and (ii) four hundred fifty-one (451) class B limited shares (the "B shares"), and

b) four hundred fifty-one (451) class C shares with a nominal value of ten euro (EUR 10) each held by the Unlimited Shareholders (the "C shares" or "Unlimited Shares").

The Unlimited Shares and the Limited Shares will be individually referred to as a «Share» and collectively as the «Shares».

5.2. The authorised share capital of the Company is set at two hundred thousand euro (EUR 200,000.-), consisting of (i) sixteen thousand (16,000) «A» Shares with a total value equal to three million three hundred sixty thousand euro (EUR 3,360,000.-), having a par value of ten euro (EUR 10.-) and a premium of two hundred euro (EUR 200.-) each; (ii) two thousand (2,000) «B» Shares, having a par value of ten euro (EUR 10.-) each and no premium; and (iii) two thousand (2,000) «C» Shares, having a par value of ten euro (EUR 10.-) and no premium.

5.3. The General Partner is authorised and empowered to (i) realise any increase of the corporate capital within the limits of the authorised capital in one or several successive tranches, by the issuing of new shares, with or without share premium; (ii) determine the place and date of issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash.

5.4. The General Partner may delegate to any duly authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for the new shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the General Partner, the present article is, as a consequence, to be adjusted.

5.5. This authorisation is valid during a period ending five (5) years after the date of publication of the deed of incorporation of the Company in the «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations» and it may be renewed by a general meeting of shareholders.

5.6. In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve."

3. The Managing Shareholder resolved pursuant to the Resolutions to inter alia:

(a) increase the share capital of the Company by an amount of forty thousand euro (EUR 40,000), so as to bring the share capital of the Company from its amount of forty-five thousand one hundred euro (EUR 45,100) represented by four thousand fifty-nine (4,059) limited shares with a nominal value of ten euro (EUR 10) each, consisting in three thousand six hundred and eight (3,608) class A limited shares and four hundred fifty-one (451) class B limited shares, and four hundred fifty-one (451) class C unlimited shares, with a nominal value of ten euro (EUR 10) each, to the amount of eighty-five thousand one hundred (EUR 85,100), by way of the creation and issuance of (i) three thousand two hundred (3,200) new class A limited shares of the Company with a nominal value of ten euro (EUR 10) each and a premium of two hundred euro (EUR 200) per share, such shares having the same rights and obligations as the already existing three thousand six hundred and eight (3,608) class A limited shares of the Company with a par value of ten euro (EUR 10) each with a share premium of two hundred euro (EUR 200.-) each (the New Class A Shares) (ii) four hundred (400) new class B limited shares with a par value of ten euro (EUR 10) each without share premium, such shares having the same rights and obligations as the already existing four hundred fifty-one (451) class B limited shares of the Company (the New Class B Shares) and (iii) four hundred (400) new class C unlimited shares with a par value of ten euro (EUR 10) each without share premium, such shares having the same rights and obligations as the already existing four hundred fifty-one (451) class C unlimited shares of the Company (the New Class C Shares) (the New Class A Shares, the New Class B Shares and the New Class C Shares are collectively referred to as the New Shares) to Branca International Spa, a società per azioni, incorporated and existing under the Italian laws, having its registered office at Via Broletto nr 35, I 20121 Milano, Italy, registered under number MI-1392261 (Branca International Spa), Yura International B.V., a limited liability company incorporated under the laws of the Netherlands, having its official seat in Amsterdam, the Netherlands and its office

address at Herengracht 483, 1017 BT Amsterdam, the Netherlands, registered with the Dutch Chamber of Commerce under registration number 34261787 (Yura International B.V.), Esprit Libre, an open-ended mutual fund company incorporated and registered as a Cayman Islands company on May 14th, 2007, having its registered office at Walkers SPV Limited, Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, British West Indies (Esprit Libre), Samsara, an open-ended mutual fund company incorporated and registered as a Cayman Islands company on June 15th, 2007, having its registered office at Walkers SPV Limited, Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, British West Indies (Samsara), Mr. Roberto Sessa, residing at Corso Venezia nr 29, I-20121 Milano, Italy (Mr Roberto Sessa), Fondazione Cassa Di Risparmio In Bologna, a Saving Bank Foundation incorporated in 1991 and existing under Italian laws, having its registered office at Via Farini nr 15, I - 40124 Bologna, Italy (Fondazione Cassa Di Risparmio In Bologna) and the Managing Shareholder, all having subscribed for and paid up such New Shares as detailed in the Resolutions (Branca International Spa, Yura International B.V., Esprit Libre, Samsara, Mr Roberto Sessa, Fondazione Cassa Di Risparmio In Bologna and the Managing Shareholder are collectively referred to as the Subscribers),

(b) acknowledge the waiver by the current shareholders of the Company of their preferential subscription right, for the purpose of the above increase in capital and to the extent necessary to suppress, in accordance with article 32-3 (5) of the law on commercial companies dated August 10, 1915, as amended and article 5.3 of the Articles, the preferential subscription rights of the existing shareholders of the Company in respect of the New Shares, and approve and accept the subscription of the New Shares by the Subscriber, and

(c) appoint and empower any lawyer of Loyens and Loeff, Avocats a la Cour, acting individually with full power of substitution, to represent the Managing Shareholder of the Company before a Luxembourg notary public in order to record the above share capital increase and to amend articles 5.1 and 5.2 of the Articles, and to take all such actions, and to sign all such documents, deeds, instruments, agreements, notices, acknowledgements, and certificates and undertake any and all formalities as may be ancillary, necessary, required or useful in connection with the execution and the performance of the Resolutions.

4. All the New Shares having been subscribed and paid up in cash by the Subscribers, the aggregate amount of six hundred eighty thousand euro (EUR 680,000) was received by the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

5. The contribution in cash so made in an aggregate amount of six hundred eighty thousand euro (EUR 680,000) to the Company was allocated as follows:

- (i) the amount of forty thousand euro (EUR 40,000) to the nominal share capital of the Company, and
- (ii) the amount of six hundred forty thousand euro (EUR 640,000) to the share premium account of the Company.

6. As a consequence of the increase of the share capital of the Company, article 5.1 of the Articles are amended so that they shall read as follows:

«5.1 The issued and subscribed share capital of the Company is set at to eighty five thousand one hundred euro (EUR 85,100) divided into:

- a) seven thousand six hundred fifty-nine (7,659) limited shares ("the Limited Shares"), with a nominal value of ten euro (EUR 10) each, held by the Limited Shareholders, consisting in (i) six thousand eight hundred and eight (6,808) class A limited shares (the "A shares") and (ii) eight hundred fifty-one (851) class B limited shares (the "B shares"), and
- b) eight hundred fifty-one (851) class C shares with a nominal value of ten euro (EUR 10) each held by the Unlimited Shareholders (the "C shares" or "Unlimited Shares").

The Unlimited Shares and the Limited Shares will be individually referred to as a «Share» and collectively as the «Shares».

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately five thousand four hundred euro (EUR 5,400).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing parties, said representative signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le cinq juin.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg

A COMPARU:

WhiteStones Services S. à r.l, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 43, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.586 (l'Associé Commandité), agissant en tant qu'associé gérant commandité de Whitestones S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.585 (la Société), représentée par M^e Catherine Pogorzelski, Avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, sur base des résolutions adoptées par l'Associé Commandité le 8 mai 2008 (les Résolutions).

Une copie du procès-verbal des dites Résolutions, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Le comparant, représentant l'Associé commandité conformément aux Résolutions, a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

1. La Société a été constituée suivant acte de Maître Emile Schlessler, notaire résidant au Luxembourg, en date du 9 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 712 du 26 avril 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 28 février 2008, par acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 905 du 11 avril 2008.

2. L'Article 5 des Statuts dans les parties concernées a la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.**

5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à quarante cinq mille cent euros (EUR 45,100) représenté par:

a) quatre mille cinquante neuf (4,059) actions commanditaires (les "Actions Commanditaires"), ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune, détenues par les actionnaires commanditaires, et consistant en (i) trois mille six cents huit (3,608) actions commanditaires de classe A (les "Actions de Classe A") et (ii) quatre cents cinquante et un (451) actions commanditaires de classe B (les "Actions de Classe B"), et

b) quatre cents cinquante et un (451) actions commanditées de classe C, ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune détenue par l'Associé Commandité (les "Actions de Classe C" ou les "Actions de Commandité").

Les Actions de Commandité et les Actions Commanditaires seront individuellement définies comme une «Action» et collectivement comme les «Actions».

5.2. Le capital social autorisé de la Société est fixé à deux cent mille euros (EUR 200.000,-), divisé en (i) seize mille (16.000) Actions de catégorie «A» d'une valeur totale égale à trois millions trois cent soixante mille euros (EUR 3.360.000,-), ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune et une prime de deux cents euros (EUR 200,-) chacune; (ii) deux mille (2.000) Actions de catégorie «B» ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, sans prime; et (iii) deux mille (1.549) Actions de catégorie «C» ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, sans prime.

5.3. L'Associé commandité est autorisé et mandaté à (i) réaliser toute augmentation de capital social dans les limites du capital autorisé en une seule fois ou par tranches successives, par émission de nouvelles actions avec ou sans prime; (ii) de fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles; et (iii) à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires en cas d'émission d'actions contre apports en espèces.

5.4. L'Associé commandité peut déléguer les devoirs de recueillir les souscriptions et de recevoir paiement du prix des actions nouvelles représentant tout ou partie de ces augmentations de capital à tout directeur ou administrateur de la Société dûment autorisé ou à toute autre personne dûment autorisée. A la suite de chaque augmentation du capital souscrit réalisée dans les formes légales par l'Associé Commandité, le présent article doit être adapté en conséquence.

5.5. Cette autorisation est valable pour une période de cinq (5) ans expirant le 5^{ème} anniversaire de la date de la publication des statuts de la Société dans le «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations» et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires.

5.6. En sus du capital social, un compte prime peut être constitué au crédit duquel sera transféré toute prime payée sur toute action en plus de sa valeur nominale. Le montant du compte prime peut être utilisé pour prévoir le paiement de toutes actions que la Société peut racheter de ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour faire des distributions aux actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale. »

3. L'Associé Commandité a décidé, conformément aux Résolutions, entre autres:

(a) d'augmenter le capital social nominal de la Société d'un montant de quarante milles euros (EUR 40.000) afin de porter le capital social de la Société de son montant de quarante cinq mille cent euros (EUR 45,100) représenté par quatre mille cinquante neuf (4,059) actions commanditaires ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, consistant en trois mille six cent huit (3,608) actions commanditaires de catégorie A, quatre cent cinquante et une (451) actions commanditaires de catégorie B, et quatre cent cinquante et une (451) actions de commandité de catégorie C, ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, à un montant de quatre-vingt cinq mille cent euros (EUR 85.100), par la création et l'émission de (i) trois mille deux cents (3.200) nouvelles actions commanditaires de catégorie A de la Société d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune et ayant une prime d'un montant de deux cents euros (EUR 200,-) par action, ces actions ayant les mêmes droits et obligations que les trois mille six cent huit (3.608) actions commanditaires de classe A déjà existantes (les Nouvelles Actions de Classe A), (ii) quatre cent (400) nouvelles

actions commanditaires de catégorie B de la Société d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune et sans prime d'émission, ces actions ayant les mêmes droits et obligations que les quatre cent cinquante et une (451) actions commanditaires de classe B déjà existantes (les Nouvelles Actions de Classe B) et (iii) quatre cent (400) nouvelles actions de commandité de catégorie C de la Société d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune et sans prime d'émission, ces actions ayant les mêmes droits et obligations que les quatre cent cinquante et une (451) actions de commandité de catégorie C déjà existantes (les Nouvelles Actions de Classe C) (les Nouvelles Actions de Classe A, les Nouvelles Actions de Classe B et les Nouvelles Actions de Classe C sont collectivement définies comme les Nouvelles Actions) à Branca International Spa, a società per azioni, constitué et existant selon le droit Italien, ayant son siège social à Via Broletto nr 35, I 20121 Milano, Italie, enregistré sous le numéro MI-1392261 (Branca International Spa), Yura International B.V., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit des Pays-Bas, ayant son siège officiel à Amsterdam, Pays-Bas et adresse de bureaux à Herengracht 483, 1017 BT Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée auprès de la chambre de commerce néerlandaise sous le numéro 34261787 (Yura International B.V.), Esprit Libre, un fonds mutuel ouvert constitué et existant selon le droit des îles Cayman le 14 mai 2007, ayant son siège social à Walkers SPV Limited, Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, British West Indies (Esprit Libre), Samsara, fonds mutuel ouvert constitué et existant selon le droit des îles Cayman le 15 juin 2007, ayant son siège social à Walkers SPV Limited, Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, British West Indies (Samsara), Mr. Roberto Sessa, resident à Corso Venezia nr 29, I - 20121 Milan, Italie (Mr Roberto Sessa), Fondazione Cassa Di Risparmio In Bologna, une fondation de banques constituée en 1991 et existent selon le droit Italien, ayant son siège social à Via Farini nr 15, I - 40124 Bologna, Italie (Fondazione Cassa Di Risparmio In Bologna) et l'Associé Commandité, tous ayant souscrit et entièrement libéré les Nouvelles Actions comme il est décrit dans les Résolutions (Branca International Spa, Yura International B.V., Esprit Libre, Samsara, Mr Roberto Sessa, Fondazione Cassa Di Risparmio In Bologna et l'Associé Commandité sont collectivement définies en tant que les Souscripteurs).

(b) de prendre connaissance de la renonciation par les actionnaires actuels de leur droit préférentiel de souscription, dans le cadre de l'augmentation de capital ci-dessus et, le cas échéant, de supprimer, conformément à l'article 32-3(5) de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, et à l'article 5.3 des Statuts, les droits préférentiels de souscription des actionnaires existants concernant les Nouvelles Actions, et d'approuver et accepter la souscription des Nouvelles Actions par le Souscripteur, et

(c) de nommer et de donner pouvoir à tout avocat de Loyens and Loeff, Avocats à la Cour, agissant individuellement avec plein pouvoir de substitution, afin de représenter l'Associé Commandité devant le notaire soussigné afin d'acter l'augmentation de capital ainsi réalisée et de modifier les articles 5.1 et 5.2 des Statuts et de procéder à toutes actions, de signer tout les documents, actes, instruments, notices, prises de connaissance, et certificats et entreprendre n'importe et toutes les formalités qui pourraient être pertinentes, nécessaires, requises ou utiles en rapport avec l'exécution et l'accomplissement des Résolutions.

4. Les Nouvelles Actions ayant été souscrites et libérées en espèces par les Souscripteurs, la somme totale de six cent quatre-vingt milles euros (EUR 680.000,-) a été versée à la Société, dont la preuve a été rapportée au notaire instruant.

5. L'apport en numéraire d'un montant total de six cent quatre-vingt milles euros (EUR 680.000,-) versé à la Société a été alloué comme suit:

- (i) un montant de quarante milles euros (EUR 40.000,-) au compte capital social de la Société, et
- (ii) un montant de six cent quarante milles euros (EUR 640.000,-) au compte prime d'émission de la Société.

6. En conséquence de l'augmentation du capital social de la Société, l'article 5.1 des Statuts sont modifiés pour avoir la teneur suivante:

«5.1 Le capital social émis et souscrit est fixé à quatre-vingt cinq mille cent euros (EUR 85.100,-) divisé en:

(a) sept mille six cent cinquante neuf (7.659) actions commanditaires (les «Actions Commanditaires») ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, détenues par les Actionnaires Commanditaires et consistant en (i) six mille huit cent huit (6.808) actions commanditaires de catégorie A (les «Actions de Catégorie A»), (ii) huit cent cinquante et une (851) actions commanditaires de catégorie B (les «Actions de Catégorie B»), et

(b) huit cent cinquante et une (851) actions de Catégorie «C» ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-), qui seront détenues par l'Associé Commandité (les «Actions de Catégorie C» ou «Actions Commanditées»).

Les Actions Commanditées et les Actions Commanditaires seront appelées individuellement une «Action» et collectivement des «Actions».

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en rapport avec le présent acte est estimé à environ cinq mille quatre cents euros (EUR 5.400).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête du comparant susnommé le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

EN FOI DE QUOI, le présent acte a été rédigé au Luxembourg, à la date stipulée au début des présentes.

Le document ayant été lu au représentant des comparants, ce dernier ainsi que le notaire instrumentant ont signé le présent acte.

Signé: C. Pogorzelski et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 9 juin 2008. LAC/2008/23199. — Reçu trois mille quatre cents euros Eur 0,5% = 3.400.-.

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008077124/5770/259.

(080087208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Windrise Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 138.389.

In the year two thousand and eight, on the twentieth of May.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. EnerCap Power Fund IA L.P., having its registered office in Alexander House, 13-15, Victoria Road, St Peter Port, Guernsey GY1 3ZD,

2. EnerCap Power Fund I L.P., having its registered office in Alexander House, 13-15, Victoria Road, St Peter Port, Guernsey GY1 3ZD,

Both here represented by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, by virtue of two proxies given under private seal.

The said proxies, signed "ne varietur" by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

- that they are the actual shareholders of WINDRISE HOLDING S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated by deed of the undersigned notary, on April 22, 2008, not yet published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

- that, the shareholders have taken the sole resolution:

First resolution

The shareholders decide to amend article 10 of the articles of association as follows:

The company's shares are transferable between partners, however any sharetransfer between partners is subject to prior written approval of all existing partners. They may only be disposed of to new partners following the passing of a resolution of all the partners in general meeting, stating prior written approval from all existing partners representing one hundred percent of the total share capital of the Company.

Second resolution

The shareholders decide that the company shall be bound at least by two of their managers and decide also to amend the subsequent amendment of article 12 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

"The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and in case of plurality of managers, by the signatures of all of the members of the board of managers. The board of managers or the single manager requires prior written approval from all the partners, representing the Company's total share capital, for transactions with a nominal value and/or fair market value in excess of EUR 100,000. In addition, if the board of managers or the single manager in any calendar year enters into transactions or agreements totalling a nominal value and/or fair market value of EUR 100,000 prior written approval of all partners representing the Company's total share capital is required for any subsequent transaction or agreement with a value in excess of the aforementioned EUR 100,000.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers the resolutions of the board of managers shall be adopted unanimously."

Third resolution

The shareholders decide to amend article 13 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

"The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company, except for actions performed and/or transactions concluded by the manager and/or the board of managers outside the scope of authorization given to the manager and/or the board of managers by the Articles of the Company."

Fourth resolution

The shareholders decide to amend article 14 of the articles of association as follows:

"Each partner may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Each partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

Collective decisions are only validly taken in so far as they are jointly adopted by all the partners of the Company, representing the Company's total share capital. Resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the Company may only be carried by all the partners jointly, owning the Company's total share capital."

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mil huit, le vingt mai.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. EnerCap Power Fund IA L.P., ayant son siège social à Alexander House, 13-15, Victoria Road, St Peter Port, Guernsey GY1 3ZD,

2. EnerCap Power Fund I L.P., ayant son siège social à Alexander House, 13-15, Victoria Road, St Peter Port, Guernsey GY1 3ZD,

Les deux ici représentées par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme il est dit, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'ils sont les associés actuels de la société WINDRISE HOLDING S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 avril 2008, non encore publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

- Qu'ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de modifier l'article 10 des statuts comme suit:

«Les parts sociales sont cessibles entre associés, cependant tout transfert de parts sociales entre associés est soumis préalablement à une approbation écrite de la part de la totalité des associés existants. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés indiquant l'approbation écrite préalable de tous les associés existants représentant 100% du capital social total de la société.»

Deuxième résolution

Les associés décident que la société sera engagée au moins par deux de ses gérants et décident donc de modifier l'article 12 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature de son gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par les signatures de tous les membres du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance ou le gérant unique demanderont préalablement une autorisation écrite de tous les associés, représentant la totalité du capital social de la société, pour les transactions ayant une valeur nominale et/ou une valeur de marché excédant 100.000 Euros. De plus, si le conseil de gérance ou le gérant unique au courant de l'année amène des transactions ou contrats totalisant une valeur nominale et/ou une valeur de marché de 100.000 Euros, une approbation écrite de la part de tous les associés représentant la totalité du capital social de la société est requise préalablement pour toute transaction ou contrat ayant une valeur excédant les 100.000 Euros mentionnés précédemment.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité des gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées unanimement."

Troisième résolution

Les associés décident de modifier l'article 13 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

"Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, excepté pour les opérations et/ou transactions conclues par le gérant unique et/ou le conseil de gérance en dehors de l'autorisation donnée au gérant unique et/ou conseil de gérance par les Statuts de la société."

Quatrième résolution

Les associés décident de modifier l'article 14 des statuts comme suit:

«Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées conjointement par tous les associés de la société, représentant la totalité du capital social de la société. Toute résolution en relation avec le changement des statuts et particulièrement la liquidation de la société ne peut être décidée que par la totalité des associés, conjointement, ceux-ci détenant la totalité du capital social de la société."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 mai 2008, Relation: LAC/2008/20629. — Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008077256/242/145.

(080088035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

Sunbridge Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 98.095.

L'an deux mille huit, le vingt-trois mai,

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SUNBRIDGE HOLDING S.A.", avec siège social à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Joseph

WAGNER, de résidence à Sanem, en date du 23 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 137 du 3 février 2004, modifiée suivant acte reçu par le notaire Jean- Joseph ELVINGER, de résidence à Luxembourg, en date du 7 juin 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 880 du 31 août 2004, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire ELVINGER, en date du 27 juillet 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1483 du 31 décembre 2005, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 98.095, au capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,00), représenté par trois cent dix (310) actions de cent euros (EUR 100,00) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Emile WIRTZ, consultant, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Laurence TRAN, employée privée, demeurant à Rollingen/Mersch.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Carole GIOVANNACCI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

1. Décision de prononcer la dissolution de la société.
2. Décision de procéder à la liquidation de la société.
3. Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
4. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au jour de la mise en liquidation de la société.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide la dissolution de la société anonyme "SUNBRIDGE HOLDING S.A.".

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide la mise en liquidation de la société anonyme "SUNBRIDGE HOLDING S.A.".

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de nommer liquidateur:

Monsieur Emile WIRTZ, consultant, né à Luxembourg, le 27 septembre 1963, demeurant professionnellement à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de donner décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire en fonction, pour l'exercice de leurs mandats allant jusqu'à la date de la présente assemblée générale extraordinaire.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: E. Wirtz, L. Tran, C. Giovannacci, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 mai 2008. LAC / 2008 / 20913. — Reçu € 12.- (douze euros).

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2008.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2008076738/227/69.

(080087466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

**Krokus S.A., Société Anonyme,
(anc. LUXXL S.A.).**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 138.357.

L'an deux mille huit, le trente mai.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LUXXL S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, 23, avenue Monterey, inscrite au R.C.S de Luxembourg section B sous le matricule 138.357, constituée suivant acte reçu le 10 avril 2008, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Monsieur Thierry Hermans, employé privé à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Ismaël Hajjar, employé privé à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 3.100 (trois mille cent) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Modification de l'objet social de la société pour y ajouter la mention suivante: «La société pourra, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, jouer le rôle d'intermédiaire commercial dans toutes les sphères d'activités économiques non réglementées. En outre, la société a dans ses attributions de pouvoir accepter les mandats d'administrateur qu'elle pourrait recevoir dans d'autres sociétés civiles ou commerciales».

2.- Modification de la dénomination sociale de «LUXXL S.A.» en «KROKUS S.A.».

3.- Augmentation du capital social à concurrence de EUR 243.750,- (deux cent quarante-trois mille sept cent cinquante euros), en vue de le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- à EUR 274.750,- (deux cent soixante-quatorze mille sept cent cinquante euros) par l'émission de 24.375 actions nouvelles ayant les mêmes droits et obligations que celles existantes ainsi que la même valeur nominale.

4.- Souscription et libération de 24.375 nouvelles actions par Monsieur Ludovic VETS au moyen d'un apport en nature consistant en 30 actions de la société de droit belge KROKUS B.V.B.A., dont le siège social est fixé à B-2560 Nijlen, Krokusstraat, 24 pour un total de EUR 243.750,- (deux cent quarante-trois mille sept cent cinquante euros).

5.- Modification subséquente des statuts.

6.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social en ajoutant à l'article 4 des statuts l'alinéa 7 ci après reproduit:

« **Art. 4.7.** La société pourra, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, jouer le rôle d'intermédiaire commercial dans toutes les sphères d'activités économiques non réglementées. En outre, la société a dans ses attributions de pouvoir accepter les mandats d'administrateur qu'elle pourrait recevoir dans d'autres sociétés civiles ou commerciales».

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en «KROKUS S.A.».

L'assemblée décide de modifier l'article 1.2 pour lui donner la teneur suivante: « **Art. 1.2.** La Société existe sous la dénomination «KROKUS S.A.».

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 243.750,- (deux cent quarante-trois mille sept cent cinquante euros), en vue de le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) à EUR

274.750,- (deux cent soixante-quatorze mille sept cent cinquante euros) par l'émission de 24.375 (vingt-quatre mille trois cent soixante-quinze) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des 24.375 (vingt-quatre mille trois cent soixante-quinze) actions nouvelles Monsieur Ludovic VETS, gérant de sociétés, demeurant à B-2560 Nijlen, Krokusstraat, 24.

Intervention - Souscription - Libération

Monsieur Ludovic VETS, prénommé, représenté aux présentes par Monsieur Thierry HERMANS, prénommé en vertu d'une procuration sous seing privé, a déclaré souscrire à la totalité des actions nouvelles et les libérer par un apport en nature d'action, comme il suit:

- 30 (trente) actions, d'une valeur nominale de EUR 100,-, émises par KROKUS BVBA, une société de droit belge dont le siège est fixé à B-2560 Nijlen, Krokusstraat, 24, représentant 15% de l'intégralité de son capital social actuel.

Il résulte de la procuration émise par l'apporteur, que:

- il est le seul plein propriétaire de ces actions et possédant les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;

- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;

- les transferts de parts sont effectivement réalisés sans réserves aujourd'hui et les conventions de cessions ont été déjà signées, preuve en ayant été apportée au notaire soussigné;

- toutes autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs, à savoir Belgique et Luxembourg, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Rapport du reviseur

Conformément aux articles 32-1 et 26-1 (1) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés, cet apport en nature a fait l'objet d'un rapport en date du 26 mai 2008 établi par le Réviseur d'Entreprises indépendant Fons MANGEN, qui conclut comme suit:

Conclusion:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports d'un montant de EUR 243.750,- ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des 24.375 actions à émettre en contrepartie, soit EUR 243.750."

Requête en exonération de paiement du droit proportionnel d'apport

Compte tenu que cette augmentation du capital social d'une société luxembourgeoise par apport en nature a pour conséquence la détention de plus de 65% de toutes les parts sociales émises par une société de capitaux ayant son siège dans un Etat de l'Union Européenne (Belgique), la société requiert expressément l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport sur base de l'article 4.2 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit en pareil cas le paiement du droit fixe d'enregistrement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ deux mille Euros.

Provision: Une somme suffisante, égale au moins au montant des frais notariaux mentionnés ci-avant est d'ores et déjà à la disposition du notaire soussigné, l'apport étant réalisé en nature.

Cinquième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social souscrit est fixé à EUR 274.750,- (deux cent soixante-quatorze mille sept cent cinquante euros) représenté par 27.475 (vingt-sept mille quatre cent soixante-quinze) actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: T. HERMANS, I. HAJJAR, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg AC, le 04 juin 2008, LAC/2008/22443. — Reçu douze euros (12 euros).

Le Receveur (signé): F. SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008076737/211/105.

(080087591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Imperial Tobacco Management Luxembourg (3) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 111.206.

In the year two thousand eight, on the twenty-ninth day of May.

Before Us, Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1.- IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT (1) LIMITED a limited company having actually its registered office at 22 Smith Street, St Peter Port, GY1 2JQ, Guernsey, and

2.- IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT (2) LIMITED a limited company having actually its registered office in at 22 Smith Street, St Peter Port, GY1 2JQ, Guernsey.

both duly represented by Mr Max MAYER, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of two proxies dated on May 20th, 2008

Said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing, represented as said before, acting in its capacity of sole shareholder of the Company, has requested the undersigned notary to pass the following:

The appearing parties, represented as foresaid, acting in their capacity of sole shareholders, representing the whole corporate capital of the private limited liability company Imperial Tobacco Management Luxembourg (3) S.à.r.l, having its registered office in L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo (the "Company"), incorporated by a deed of Me Henri HELLINCKX, then notary residing in Mersch, on November 25th, 2005, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 403, of February 23rd, 2006,

registered in the Register of Commerce and Companies in Luxembourg, section B, under the number 112.125

The Shareholders, represented as foresaid, have requested the undersigned notary to pass unanimously the following resolutions as follows:

Sole resolution

The shareholder decided to amend the closure date from September 30 to March 11th, and for the first time in 2008, and in consequence article 15 of the articles of incorporation will have the following wording:

" **Art. 15. Financial year.** The Company's accounting year begins on March 12th, and ends on March 11th, of the following year."

Transitory Provisions

The last accounting year started September 30th, 2007 up to March 11th, 2008.

The actual accounting year started on March 12th, 2008 and will end March 11th, 2009.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at approximately EUR 750.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, well known by the notary, by her surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-neuf mai.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT (1) LIMITED une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 22 Smith Street, St Peter Port, GY1 2JQ, Guernsey, et

2.- IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT (2) LIMITED une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 22 Smith Street, St Peter Port, GY1 2JQ, Guernsey.

toutes deux représentées par Monsieur Max MAYER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, spécialement mandaté à cet effet en vertu de deux procurations datées du 20 mai 2008 lesquelles après avoir été paraphées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées à la présente.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, agissant en leur qualité de seules associées de la société à responsabilité limitée Imperial Tobacco Management Luxembourg (3) S.à r.l., ayant son siège social à L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX en date du 2 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 403 du 23 février 2006,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B et le numéro 111.206

Lesquelles associées, représentées comme dit ci-avant, a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Unique résolution

Les Associées ont décidé de modifier la date de la clôture de l'exercice social du 30 septembre au 11 mars et pour la première fois en 2008, en conséquence l'article 15 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 15. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le douzième jours du mois mars et se termine le onzième jour du mois de mars de année suivante.»

Dispositions transitoires

Le dernier exercice social a commencé le 30 septembre 2007 et s'est terminé le 11 mars 2008.

L'exercice social actuel a commencé le 12 mars 2008 et se terminera le 11 mars 2009.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à 750,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française à la requête de la personne comparante et en cas de divergence entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire du comparant connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. MAYER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 juin 2008. Relation: LAC/2008/22971. - Reçu € 12.- (douze euros).

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008076740/206/86.

(080087481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Losch Claude S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 52, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 139.291.

— STATUTS

L'an deux mille huit, le dix-sept juin.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Claude LOSCH, indépendant, né à Luxembourg le 17 décembre 1961, demeurant à L-6922 Berg (Betzdorf), 10, rue du Château.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle sous la dénomination de: "LOSCH CLAUDE S.à r.l."

L'associé unique pourra à tout moment se réunir avec un ou plusieurs associés et les futurs associés pourront également prendre toutes les mesures nécessaires afin de rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette. Il pourra être transféré en tout autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé.

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, l'aménagement, la mise en valeur, la location, et la gestion et la vente d'immeubles, sans préjudice de toutes autres activités nécessaires ou utiles, susceptibles de favoriser soit directement, soit indirectement, la réalisation de cet objet.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Chaque année, le trente-et-un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et de profits.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-), représenté par CENT (100) parts sociales de CENT-VINGT-CINQ EUROS (EUR 125.-) chacune.

Toutes les parts sont souscrites en numéraire par l'associé unique Monsieur Claude LOSCH, indépendant, né à Luxembourg le 17 décembre 1961, demeurant à L-6922 Berg (Betzdorf), 10, rue du Château, préqualifié.

L'associé unique déclare que toutes les parts sociales souscrites sont intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8.

a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend.

En présence de plusieurs associés, et pour toutes cessions de parts sociales, les associés bénéficieront d'un droit de préemption.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernière volonté concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession. Jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

En présence de plusieurs associés, les parts sociales peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Pour le surplus, les articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sont applicables.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par l'associé qui fixe les pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé.

A moins que l'associé n'en décide autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

L'associé unique est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Chaque année, au dernier jour de décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales,
- le solde restera à la libre disposition de l'associé.

Art. 12. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'associé.

Art. 13. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, la partie s'en réfère aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente-et-un décembre deux mille huit (31.12.2008).

Estimation des frais

Le montant des charges, frais, dépenses, ou rémunérations, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à environ mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

L'associée unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, prend les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Claude LOSCH, indépendant, né à Luxembourg le 17 décembre 1961, demeurant à L-6922 Berg (Betzdorf), 10, rue du Château, prénommé.

2. La société est valablement engagée en toutes circonstances par sa seule signature.

3. Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante: L-4210 Esch-sur-Alzette, 56, rue de la Libération.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société pré-sentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec moi, notaire, la présente minute,

Signé: C. Losch, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 17 juin 2008, Relation: EAC/2008/8046. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents 12.500.-à 0,5%: 62,50.-.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 17 juin 2008.

BLANCHE MOUTRIER.

Référence de publication: 2008076608/272/94.

(080087426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Besttech AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 139.301.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendundacht, den siebenundzwanzigsten Mai.

Vor Uns Notar Roger ARRENSDORFF, im Amtssitz zu Bad-Mondorf (Großherzogtum Luxemburg);

Ist erschienen:

Katrin Julia DUKIC, Diplom Rechtspflegerin, wohnhaft zu D-54294 Trier, Eisenbahnstraße 9B.

Vorbenannte Komparentin ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzung einer von ihr zu gründenden Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung "Besttech AG" gegründet.

Art. 2. Die Gesellschaft wird gegründet für eine unbestimmte Dauer von heute angerechnet. Sie kann frühzeitig aufgelöst werden durch Entscheid der Aktionäre, entscheidend so, wie im Falle einer Statutenänderung.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse militärischer, politischer, ökonomischer oder sozialer Natur die normale Aktivität der Gesellschaft behindern oder bedrohen, so kann der Sitz der Gesellschaft durch einfache Entscheidung des Verwaltungsrates in eine andere Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg oder sogar ins Ausland verlegt werden und zwar so lange bis zur Wiederherstellung normaler Verhältnisse.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Zweck die Abwicklung von kommerziellen, industriellen und finanziellen Geschäften, unter welcher Form auch immer, aller Geschäfte welche sich auf Mobiliar- und Immobilienwerte beziehen sowie die Beteiligung an anderen Gesellschaften.

Desweiteren kann sie Gesellschaften an denen sie beteiligt ist, jede Art von Unterstützung gewähren, sei es durch Darlehen, Garantien und Vorschüsse.

Die Gesellschaft kann alle Arten von Wertpapieren und Rechten erwerben, dieselben verwalten und verwerten.

Die Gesellschaft kann generell alle Tätigkeiten und Geschäfte betreiben welche mittelbar oder unmittelbar mit ihrem Gesellschaftszweck zusammenhängen.

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt EINUNDREISSIGTAUSEND (31.000,- €) EURO, eingeteilt in DREIHUNDERTZEHN (310) Aktien mit einem Nominalwert von je HUNDERT EURO (100.-EUR), welche eine jede Anrecht gibt auf eine Stimme in den Generalversammlungen.

Die Aktien, je nach Wahl des Eigentümers, sind Inhaberaktien oder lauten auf Namen.

Die Aktien können, auf Wunsch des Besitzers, aus Einzelaktien oder aus Aktienzertifikaten für zwei oder mehr Aktien bestehen.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluß der Generalversammlung, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus drei Personen bestehen muss, welcher aus seinen Reihen einen Vorsitzenden wählt und bei einer Einpersonenaktiengesellschaft aus einem Mitglied bestehen kann.

Sie werden ernannt für eine Dauer die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Der Vorsitzende kann auch durch die Generalversammlung ernannt werden.

Art. 7. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten. Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die vorliegenden Satzung der Generalversammlung vorbehalten ist.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt Vorauszahlungen auf Dividenden zu machen, im Rahmen der Bedingungen und gemäß den Bestimmungen welche durch das Gesetz festgelegt sind.

Der Verwaltungsrat oder die Generalversammlung kann die ganze oder teilweise tägliche Geschäftsführung, sowie die Vertretung der Gesellschaft betreffend diese Geschäftsführung, an ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder Agenten übertragen, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Die Gesellschaft wird verpflichtet sei es durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die alleinige Unterschrift des geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglieds oder des Verwaltungsratsvorsitzenden oder des alleinigen Verwaltungsratsmitglieds.

Art. 8. Die Gesellschaft wird bei Gericht als Klägerin oder als Beklagte durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch die hierzu speziell bestellte Person rechtsgültig vertreten.

Art. 9. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Kommissare überwacht.

Sie werden ernannt für eine Dauer, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf.

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember.

Art. 11. Die jährliche Generalversammlung tritt am Gesellschaftssitz oder an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am zweiten Freitag des Monats Juni jeden Jahres um 14.00 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Art. 12. Um der Generalversammlung beiwohnen zu können, müssen die Besitzer von Inhaberaktien fünf volle Tage vor dem festgesetzten Datum ihre Aktien hinterlegen. Jeder Aktionär hat das Recht selbst zu wählen oder einen Mandatar zu bestellen. Letzterer muß nicht unbedingt Aktionär sein.

Art. 13. Die Generalversammlung hat die weitestgehenden Befugnisse um alle Akte, welche die Gesellschaft interessieren zu tätigen oder gutzuheißen. Sie entscheidet über die Zuweisung und über die Aufteilung des Nettogewinns.

Die Generalversammlung kann beschließen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

Art. 14. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf dessen spätere Änderungen.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2008.
- 2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet statt im Jahre 2009.

Kapitalzeichnung

Die Aktien wurden durch den einzigen Aktieninhaber gezeichnet. Das gezeichnete Kapital wurde bar bis fünfundzwanzig Prozent (25%) eingezahlt, ausmachend SIEBEN TAUSEND SIEBEN HUNDERTFÜNFZIG (7.750,-) EURO. Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von SIEBEN TAUSEND SIEBEN HUNDERT FÜNFZIG (7.750,-) EURO zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wird. Demzufolge bleiben die Aktien Namensaktien bis zur vollständigen Zahlung des Gesellschaftskapitals.

78477

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, daß die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlaß gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf ungefähr EINTAUSENDDREIHUNDERTZWANZIG (1.320,- €) EURO.

Außerordentliche Generalversammlung

Sodann hat die Erschienene in einer außerordentlichen Generalversammlung folgende Beschlüsse gefaßt:

Erster Beschluß

Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf einen (1) festgelegt und die der Kommissare auf einen (1).

Zum alleinigen Verwaltungsratsmitglied wird ernannt:

Brenda STAD, Buchhalterin, wohnhaft zu NL-3311 RS Dordrecht, Noorderstraat 59.

Zweiter Beschluß

Zum Kommissar wird ernannt: LCG International AG, mit Sitz in L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II.

Dritter Beschluß

Die Mandate des Verwaltungsratsmitgliedes und des Kommissars enden am Tage der Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 2013 befindet.

Vierter Beschluß

Die Anschrift der Gesellschaft lautet L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt die Anschrift der Gesellschaft abzuändern innerhalb der Gemeinde in der sich der statutarische Gesellschaftssitz befindet.

Fünfter Beschluß

Gemäß den Bestimmungen des Artikels 60 des Gesetzes über die Gesellschaften und Artikel 7 der gegenwärtigen Satzung, ist der Verwaltungsrat ermächtigt unter seinen Mitgliedern ein oder mehrere geschäftsführende Verwaltungsratsmitglieder welche befugt sind die Gesellschaft durch ihre alleinige Unterschrift zu verpflichten für alles was die tägliche Geschäftsführung anbelangt (administrateur-délégué) zu bezeichnen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg.

Der unterzeichnete Notar, welcher der deutschen Sprache mächtig ist, bestätigt hiermit, daß der Text der vorliegenden Urkunde auf Wunsch der Parteien in deutsch abgefaßt ist, gefolgt von einer englischen Übersetzung; er bestätigt weiterhin, daß es der Wunsch der Parteien ist, daß im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem englischen Text der deutsche Text Vorrang hat.

Und nach Vorlesung und Erklärung an den Erschienenen hat derselbe Uns Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Follows the English translation:

In the year two thousand eight, on the twenty-seventh May.

Before Us Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg).

Is appeared:

Katrin Julia DUKIC, Diplom Rechtspflegerin, residing in D-54294 Trier, Eisenbahnstrasse 9B.

Such appearing party has requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a société anonyme which he declared to organize among himself.

Art. 1. Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a société anonyme is hereby formed under the title "Besttech AG".

Art. 2. The Corporation is established for an unlimited period from the date thereof. The Corporation may be dissolved prior by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 3. The Head Office of the Company is in Luxembourg.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Head Office of the Company, the Head Office of the Company may be transferred by decision of the board of directors to any other locality of the Grand Duchy of Luxembourg and even abroad, until such time as the situation becomes normalised.

Art. 4. The company's object is, as well in Luxembourg as abroad, in the one hand, in whatever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with

the creation, management and financing, in whatever form, of any undertakings and companies having any object in whatever form, as well as, in the other hand, the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose.

The Company may take participating interests by any means in any business, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations.

Art. 5. The subscribed capital is set at THIRTY-ONE THOUSAND (31.000,- €) EURO represented by THREE HUNDRED TEN (310) shares with a par value of HUNDRED (100,- €) EURO each, carrying one voting right in the general assembly.

All the shares are, at the owner's option, in bearer or nominative form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of Incorporation.

The company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

Art. 6. The company is administrated by a Board comprising at least three members. It can be administrated by one director in case of unipersonal company. Their mandate may not exceed six years. The chairman is elected by the General Meeting.

Art. 7. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence.

The Board of Directors is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The General Assemblée or the Board of Directors may delegate all or part of the powers of the Board of Directors concerning the daily management of the Company's business, either to one or more directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

All acts binding the company must be signed by two directors or by the sole signature of the managing director or by the president of the Board of Directors, or by the sole director.

Art. 8. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

Art. 9. The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

Art. 10. The Company's business year begins on the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 11. The annual General Meeting is held on the second Friday of the month of June at 14 o'clock at the Company's Head Office, or at another place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday, the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 12. To be admitted to the General Meeting, the owner of bearer shares must deposit them five full days before the date fixed for the meeting; any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not be a shareholder himself.

Art. 13. The General Assembly has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

The General Assembly may decide that profits and distributable reserves are assigned to the redemption of the stock, without reduction of the registered capital.

Art. 14. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

Transitory dispositions

- 1) The first accounting year will begin today and will end on December 31, 2008.
- 2) The first annual general meeting of shareholders will be held in 2009.

Subscription

The capital has been subscribed by the sole shareholder.

All these shares have been paid up in cash to the extent of twenty-five per cent (25%), and therefore the amount of SEVEN THOUSAND SEVEN HUNDRED FIFTY (7.750,- €) EURO is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary. The shares will stay nominative shares until the capital will be fully paid up.

78479

Statement

The notary declares that he has checked the existence of the conditions listed in Article 26 of the commercial companies act and states explicitly that these conditions are fulfilled.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company, or charged to it for its formation, amount to about ONE THOUSAND THREE HUNDRED AND TWENTY (1.320,- €) EURO.

Extraordinary General Meeting

The appearing person takes the following resolutions in an extraordinary general meeting:

First resolved

The number of Directors is set at one (1) and that of the auditors at one (1).

The following is appointed Director:

Brenda STAD, accountant, residing in NL-3311 RS Dordrecht, Noorderstraat 59.

Second resolved

Is elected as auditor: LCG International AG, having its registered office in L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

Third resolved

Their terms of office will expire after the annual meeting which will approve the financial statements of the year 2013.

Fourth resolved

The address of the company is fixed at L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

The Board of Directors is authorized to change the address of the company inside the municipality of the company's corporate seat.

Fifth resolved

Persuant to article 60 of the company law and article 7 of these Articles of Incorporation, the Board of Directors is authorized to elect one or more managing director(s) of the Company with such powers as are necessary to bind the Company with his (here) sole signature for the day-to-day management.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in German followed by an English translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German texts, the German version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surnames, Christian names, civil status and residences, the said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Signed: DUKIC, ARRENSDORFF.

Enregistre à Remich, le 3 juin 2008, Relation: REM/2008/716. — Reçu cent cinquante-cinq euros 31.000,- € à 0,5% = 155,-.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 17 juin 2008.

Roger ARRENSDORFF.

Référence de publication: 2008076605/218/225.

(080087579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Jordanus Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 14.033.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2008.

FIDUPAR

10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2008076519/1172/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04175. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

**UBI Management Company S.A., Société Anonyme,
(anc. Lombarda Management Company S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 47, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 81.255.

Il résulte d'une décision de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue le 1^{er} avril 2008, enregistrée à Luxembourg, actes civils le 28 mars 2008, Relation: LAC/2008/14692, par-devant M^e Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, acte n^o 166, que:

- L'assemblée constate que le mandat des administrateurs court jusqu'à la date de la présente assemblée générale annuelle, et en ces circonstances elle désigne jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir en l'an 2011, les administrateurs suivants, à savoir:

1. M. Massimo AMATO, demeurant à L-1724 Luxembourg, 47, bvd du Prince Henri,

2. M. Riccardo BARBARINI, demeurant à Brescia, 74, Via Cefalonia (I),

3. M. Alex SCHMITT, demeurant à L-2015 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

- L'assemblée prend acte de la désignation de KPMG, avec siège social à Luxembourg (Luxembourg), 9, allée Scheffer, comme réviseur d'entreprises pour l'exercice 2008.

Son mandat viendra à échéance à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Jacques DELVAUX

Boîte Postale 320, L-2013 Luxembourg

Notaire

Référence de publication: 2008075673/208/25.

(080085686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

Legg Mason Managed Solutions SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8030 Strassen, 145, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 60.118.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue le 20 mai 2008 à 11.00 heures au siège social

- L'Assemblée a décidé de réélire Mr. Joseph P. LaRocque - 228 Berrywood Drive, Severna Park, Maryland 21146, USA, Mr. Joseph M. Keane 15 Rathasker Heights, Naas, Co. Kildare, Ireland et Mr. John Alldis - 4, rue Belle-Vue, L-4974 Dippach au poste d'Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires.

- L'Assemblée a pris connaissance de la démission de Mr. Simon Peter Airey - rue du Poivre - Beau Verd Farm, GB JE3N 4FS St. John, le 30 juin 2007 de son poste d'Administrateur.

- PricewaterhouseCoopers S.à.r.l. ont été réélus en qualité de Réviseur d'Entreprises agréé pour l'année comptable commençant le 1^{er} janvier 2008.

- L'Assemblée a ratifié la réélection de Mr. John Alldis et Mr. Joseph P. LaRocque en qualité d'Administrateur-délégué qui peuvent agir comme représentant unique de la Société et peuvent signer seul tout acte de gestion journalière.

Pour le compte de Legg Mason Managed Solutions SICAV

Signature

Référence de publication: 2008075531/8034/21.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR00734. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.